

Mairie de Bassillac et Auberoche
750 avenue François Mitterrand
24330 Bassillac et Auberoche

Objet : Attestation de proposition d'achat des chemins en voie d'aliénation grevant la zone d'implantation du projet de parc photovoltaïque porté par EYLIAC ENERGIES envisagé à Bassillac et Auberoche (24330)

Monsieur le Maire,

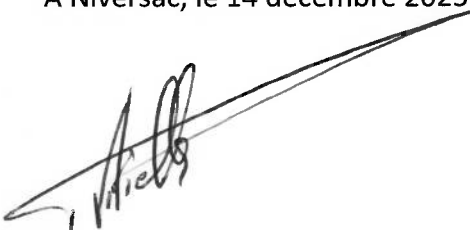
Compte tenu de la délibération favorable de votre mairie en date du 14/11/2023 réalisée à l'issue de l'Enquête publique (effectuée du 4 au 18 septembre 2023), de l'avis favorable du Commissaire Enquêteur du 22 septembre 2023, et après consultation des services de France-Domains au sujet de la procédure d'aliénation des chemins ruraux sur la commune déléguée d'Eylac, Bassillac et Auberoche (24330), en vue de la réalisation d'un parc photovoltaïque en son lieu :

Je soussigné, Monsieur Pierre VITIELLO, agissant en qualité de gérant dûment habilité de la SCEA Les Vergers du Maine, société civile d'exploitation agricole au capital de 38 112,25 € dont le siège social est situé à Niversac 24330 Boulazac Isle Manoire, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Périgueux sous le numéro 781 720 990, atteste sur l'honneur vouloir procéder à l'achat des portions de chemins ruraux situés sur le territoire de la commune de Bassillac et Auberoche (24330) et listés ci-dessous, et ce dès que leur mise en vente sera effective :

- Portion de chemin rural baptisé « chemin rural de Périgueux au Maine de Castang » jouxtant les parcelles cadastrées section D n° 438 ; 473 et 474 ;
- Seconde portion, sans nom, jouxtant les parcelles D 473 et 474 ;
- Troisième portion, également sans nom, jouxtant les parcelles D 470 ; 471 ; 472 ; 473 et 1043 ;
- Quatrième portion, également sans nom, jouxtant les parcelles D 472 ; 483 ; 908 ; 1042 ; 1043 et 1044 ; Portions représentant une assiette globale de 34 a 40 ca.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Niversac, le 14 décembre 2023



Pierre VITIELLO